

Le 14 janvier 2022

## **AVIS AUX PORTEURS DE PARTS**

En complément de l'avis internet publié le 29 décembre 2021, nous vous informons des modifications apportées aux prospectus des fonds suivantes :

- NATIXIS SOLUTIONS SEEYOND PROTECT 75
- NATIXIS SOLUTIONS SEEYOND PROTECT 85

- Ajout d'un avertissement exigé par le Règlement européen (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « Règlement TAXONOMIE ») sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables ;

- Ajout d'une information sur la prise en compte par la société de gestion des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément au règlement (UE) 2019/2088 (dit « SFDR ») sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Ces modifications sont entrées en vigueur **le 1er janvier 2022**.

Les autres dispositions de la documentation juridique restent inchangées.

Le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et le prospectus peuvent vous être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

Natixis Investment Managers International  
43 avenue Pierre Mendès France - 75013 PARIS  
e-mail : [clientservicingAM@natixis.com](mailto:clientservicingAM@natixis.com)